

Le dessablage

Dessableur tangentiel :

Ce dessableur, de section circulaire, avec fond à trémie, est muni d'une arrivée tangentielle des eaux usées. Les sables peuvent décanter par différence de gravité. Ces sables sont rassemblés dans le fond de l'ouvrage où ils sont repris périodiquement.

Le séjour du liquide dans le bassin est de 60 sec en débit maximum et permet une sédimentation des particules de sable d'une dimension supérieure ou égale à 0,2 mm. Le brassage évite aux matières organiques de se déposer et cela, même à débit minimal.

Le sable ainsi séparé retombe dans le puits central d'où il doit être évacué à intervalles réguliers. Il est recommandé, avant évacuation de ce sable, de procéder dans le puits central à un lavage à l'air comprimé ou à l'eau technique.

Le sable pourra alors être envoyé vers un bac de stockage ou vers une benne.

Les sables seront lavés au moyen d'une canalisation amenant l'eau technique au fond de l'ouvrage.

Les eaux d'égouttage seront reconduites dans l'ouvrage.